



La route départementale 192 est rétablie !

CONSTRUCTION DES 13 OUVRAGES D'ART : DÉFI BIENTÔT RELEVÉ !



Les travaux sur l'échangeur de Lempdes se poursuivent

Plus de la moitié des ponts routiers sont terminés : les usagers peuvent désormais circuler sur les rétablissements des routes départementales 172 et 192. En parallèle, la reconfiguration de l'échangeur de l'A75 à Lempdes-sur-Allagnon avance à grands pas et les travaux de terrassement de la future RN102 commencent en ce début d'année 2023. Le chantier entre dans une nouvelle dimension et le projet va devenir plus lisible sur le territoire et dans le paysage.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Jean-Philippe Deneuvy

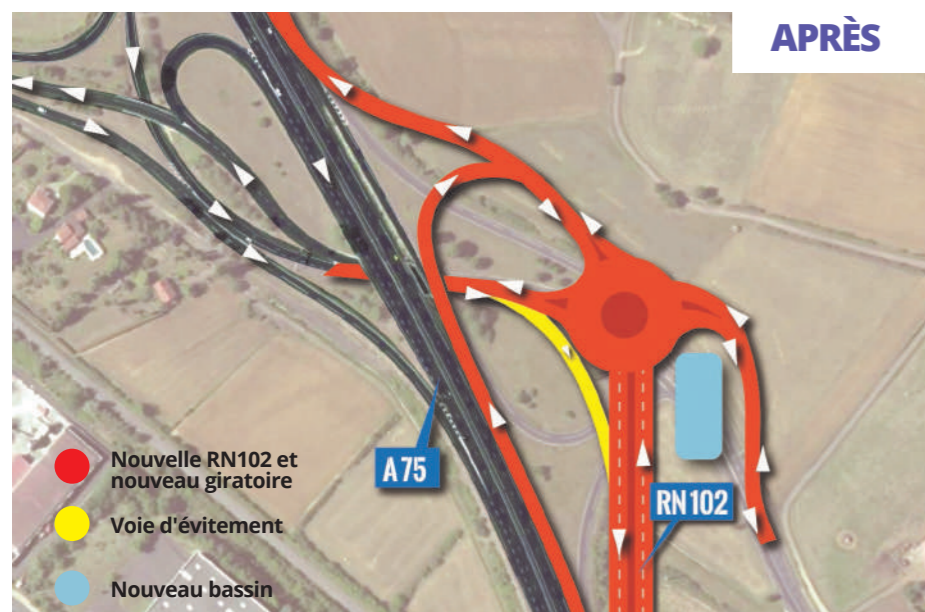
Directeur régional de l'environnement de
l'aménagement et du logement Auvergne-
Rhône-Alpes

LA RECONFIGURATION DE L'ÉCHANGEUR DE LEMPDES

Les phases de travaux s'enchaînent pour reconfigurer l'échangeur et le raccorder à la future RN102. Depuis fin octobre, la circulation s'effectue sur la partie nord du giratoire pour accéder à l'A75.

LE FUTUR ÉCHANGEUR EN BREF

Il comprend la création d'un nouveau giratoire pour raccorder la nouvelle RN102 à l'A75 et centraliser les flux de véhicules. Pour fluidifier le trafic, une voie d'évitement permet aux usagers en provenance du nord de l'A75 d'accéder directement à la future 2x2 voies. Le programme des travaux prévoit la réalisation d'un des six bassins de collecte des eaux pluviales du projet. Ce chantier devrait s'achever au printemps 2023 après 7 mois de travaux.



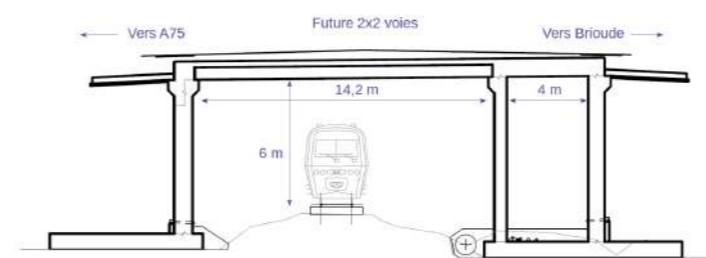
UN CHANTIER RÉALISÉ SOUS CONTRAINTE D'EXPLOITATION

Afin de maintenir la circulation pendant toute la durée du chantier, celui-ci est scindé en de nombreuses phases. Des fermetures de l'échangeur restent cependant nécessaires : elles sont programmées de nuit, entre 22 h et 6 h, pour limiter au maximum la gêne aux usagers. Des déviations sont mises en place au fur et à mesure de l'évolution des travaux. Les usagers sont invités à être attentifs aux panneaux et à bien suivre les déviations indiquées.

LE PI1 : UN OUVRAGE D'ART POUR ENJAMBER LA VOIE FERRÉE

Un chantier complexe est en cours de réalisation au sud de l'échangeur de Lempdes pour faire passer la future route nationale au-dessus de la voie ferrée reliant Figeac à Arvant. L'environnement ferroviaire contraint la réalisation du chantier selon un phasage et des procédés compatibles avec l'exigence de sécurité de SNCF pour la circulation des trains.

Les travaux de construction de cet ouvrage, d'un montant d'un peu plus de 4 M€, se déroulent sur une période d'environ 10 mois. Le pont, de 48 m de largeur, franchit la voie ferrée et le chemin de halage.



Les principes constructifs de ce pont ont fait l'objet d'un dossier technique validé par SNCF. Certaines étapes doivent être réalisées sous interruption temporaire de circulation ferroviaire, avec la supervision d'un agent de la mission de sécurité ferroviaire. Malgré la recherche d'optimisation, un peu plus de 70 journées d'interruption sont tout de même nécessaires, en particulier pour la construction du tablier franchissant les voies. L'optimisation provient ici de l'usage de poutres en béton armé, préfabriquées sur place, qui ont été déposées à l'aide de deux grues (photo ci-dessous).



BRÈVES ...

SUCCÈS POUR LA VISITE DE CHANTIER

La visite publique organisée par la DREAL le samedi 8 octobre a été un franc succès. Quatre rotations de deux cars ont été nécessaires pour permettre aux 266 participants de découvrir le chantier. Les personnels présents ont pu répondre aux nombreuses questions posées par le public qui a particulièrement apprécié l'initiative.

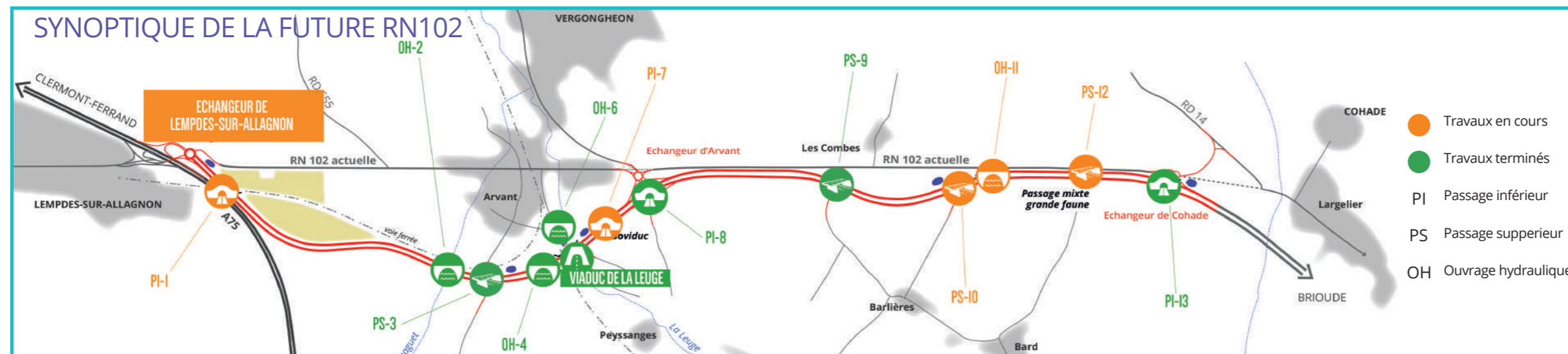


RÉALISATION DE LA SECTION COURANTE

La phase de terrassements pour réaliser la section courante et les échangeurs d'Arvant et de Cohade commence début 2023. Le paysage va se transformer rapidement avec la nouvelle route qui va sortir de terre. Ces travaux seront réalisés par le groupement SPIE Batignolles Valérian / SPIE Batignolles Malet / SPIE Batignolles Sogecer.

TERRASSEMENT : UNE RÉUNION D'INFORMATION PUBLIQUE

Prévue en début d'année 2023, l'objectif de cette réunion est d'informer les riverains sur les travaux à venir de la section courante et leurs modalités de réalisation.



PAROLE D'EXPERT

Delphine BENARD

Responsable du pôle territorial Haute-Loire du Conservatoire d'espaces naturels Auvergne

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est un partenaire régulier des maîtres d'ouvrage qui ont besoin d'être accompagnés dans le déploiement de mesures compensatoires. Pour ce projet, il s'est associé avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) qui gère l'animation foncière.

Quel est le rôle du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne dans ce projet ?

Après avoir déployé les mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) obligatoires à tout projet d'aménagement, la DREAL a fait appel à nous et à notre expertise scientifique pour rechercher du foncier afin de mettre en place les mesures compensatoires définies dans l'arrêté préfectoral autorisant le projet.

Pouvez-vous nous expliquer ces mesures et votre apport ?

Il s'agit tout d'abord de plantations de haies, qui doivent être positionnées à des endroits stratégiques pour la faune. Elles serviront aussi à l'insertion paysagère des ouvrages.

La deuxième mesure que nous accompagnons concerne les zones humides. L'un des ouvrages d'art du projet impacte légèrement un bord de rivière. Nous sommes donc en recherche de foncier aux abords de la Leuge pour restaurer une zone humide (plantation d'une ripisylve et lutte contre une plante exotique invasive, la Renouée du Japon). Enfin,

il est prévu la restauration de prairies et de bocages qui présentent des enjeux importants pour la biodiversité. Pour cette mesure, nous avons pour mission de trouver 19 ha de foncier. Les surfaces sont aujourd'hui quasiment toutes acquises ou en cours de conventionnement.

Comment procédez-vous pour réimplanter une prairie ?

Nous avons par exemple restauré 1 ha sur un terrain privé sur la commune de Cohade en 2022. Le propriétaire a accepté de convertir une terre de culture en prairie semée avec des semences locales. Nous avons procédé à une récolte de graines dans des prairies avoisinantes, grâce à une brosseuse à graines conçue par le CEN Auvergne pour ce type de chantier. Elles ont été triées, séchées puis ensemencées. Cette technique permet d'utiliser des semences locales et de conserver la diversité génétique des plantes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le tracé de la future route et ses caractéristiques autoroutières, comprenant la pose de clôtures, vont impacter fortement le déplacement de la faune de part et d'autre. Les études environnementales réalisées en amont ont démontré l'enjeu de maintenir une continuité écologique. Elles ont abouti à la création d'un passage faune (PS12) et au choix de son emplacement.

Afin de diriger la faune vers ce nouvel ouvrage, des aménagements spécifiques vont être mis en place : linéaire de haies buissonnantes, plantations d'arbres et d'arbustes, blocs rocheux de taille variable, talus modelés. L'ensemble est organisé autour de la nouvelle infrastructure routière de façon à créer un entonnoir pour canaliser et protéger les déplacements de la faune. Cette mesure environnementale sera complétée par l'installation d'un palissage anti-éblouissement sur l'ouvrage pour préserver au mieux la paisibilité du passage pour la faune. Il comprend également un espace permettant le passage des engins agricoles, ce qui en fait un passage mixte

Durée des travaux : 12 mois

Longueur : 44 m

Largeur : 10 m

Coût : 1,6 M€

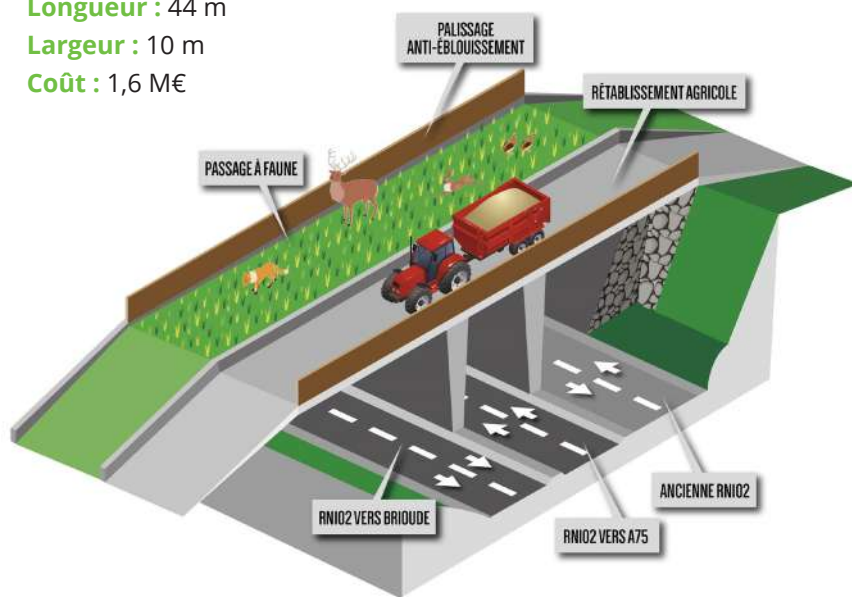


Illustration du passage mixte